

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMMISSION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

DÉCISION 237CR-20190523-1420

Évaluation du programme de maîtrise en pratiques de recherche et action publique offert au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

– Dépôt du rapport final d'évaluation

ADOPTÉE par la commission des études et de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 237^e réunion tenue le 23 mai 2019 sous forme de visioconférence.

- CONSIDÉRANT les articles 41 et 56 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT les articles 76, 77 et 78 du Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec;
- CONSIDÉRANT l'article 10.5.1 j) du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Politique d'évaluation des programmes d'études* prévoyant notamment un processus d'évaluation en quatre étapes;
- CONSIDÉRANT les décisions de la commission des études et de la recherche, respectivement du 15 septembre 2016, du 13 septembre 2018 et du 7 février 2019 portant sur l'évaluation du programme de maîtrise en pratiques de recherche et action publique offert au Centre Urbanisation Culture Société (Centre UCS) et visant à nommer :
- les membres du comité d'évaluation interne (217CR-2016-1229);
 - les membres du comité d'évaluation externe (233CR-2018-1374);
 - les membres du comité institutionnel d'évaluation (235CR-20190207-1400);
- CONSIDÉRANT le rapport final d'évaluation du programme de maîtrise en pratiques de recherche et action publique (Rapport final), rédigé par le comité institutionnel d'évaluation, soumis pour avis, en date de ce jour, à la commission des études et de la recherche;
- CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité institutionnel d'évaluation dans le Rapport final;
- Sur proposition de** Mircea Vultur
Appuyée par Stéphane Roche

IL EST PROPOSÉ

1. De prendre acte du *Rapport final d'évaluation du programme de maîtrise en pratiques de recherche et action publique*, réalisé par le comité institutionnel d'évaluation, tel que joint en annexe, et approuver la mise en œuvre des recommandations en découlant.
2. Mandater le directeur de la recherche et des affaires académiques et la directrice du Centre Urbanisation Culture Société pour mettre en œuvre les recommandations du Rapport final d'évaluation ainsi que pour déposer à la commission des études et de la recherche un rapport d'étape en mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :
Michel Fortin
Secrétaire général